

COMMUNE DE FLUMET (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 24.07.2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juillet 2026 à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Flumet, en séance publique, sous la présidence de Jean-Christophe GROSSET-GRANGE, maire.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre OUVRIER

<u>Nombre de conseillers :</u>		<u>Présents :</u> GROSSET-GRANGE Jean-Christophe ; JOLY Michel ;
En exercice :	15	OUVRIER Marie-Pierre ; OUVRIER-BUFFET Christian ; REY
Présents :	9	Frédéric ; BEBON Marilyne ; RECHON-REGUET Nicolas ; BURNET-
Absents :	6	MERLIN Alexandre ; CHATELLARD Laurine ;
Votants :	15	<u>Absents avec pouvoir :</u> REY Sylvie donne pouvoir à OUVRIER Marie-
		Pierre ; RAVIER Marine donne pouvoir à CHATELLARD Laurine ;
		GAIDON Julie donne pouvoir à BURNET-MERLIN Alexandre ;
<u>Date de la convocation :</u>		CHABREDIER Antoine donne pouvoir à GROSSET-GRANGE Jean-
20/07/2026		Christophe ; BARBIER Matthieu donne pouvoir à JOLY Michel ;
		GEERSEN Julie donne pouvoir à BEBON Marilyne

Absents non excusés :

DELIB. 58/2026 - SCOLAIRE - Validation des tarifs RESTAURANT SCOLAIRE (cantine) à compter du 1er septembre 2026

La commission école propose de modifier les tarifs de la cantine à compter de la rentrée scolaire 2026.

Vu la modification du règlement RESTAURANT SCOLAIRE adopté précédemment

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer des tarifs journaliers suivants à compter du 1^{er} septembre 2026

- ✓ **6.20 €** par repas et par enfants scolarisés à Flumet, fréquentant la cantine de façon régulière
- ✓ **5.00€** pour le 3^{ème} enfant d'une même famille dont les 3 enfants sont scolarisés à FLUMET et fréquentent la cantine de manière régulière.
- ✓ **8.00 €** par repas pour l'enfant ne fréquentant pas la cantine de manière régulière
- ✓ **2.50 €** par enfant et par jour, présent sur le temps de la cantine, apportant son propre repas, dans le cadre d'un PAI ou sur demande de la commune en cas d'absence de la cuisinière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marie-Pierre OUVRIER



Le Maire
Jean-Christophe GROSSET-GRANGE



COMMUNE DE FLUMET (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 24.07.2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juillet 2026 à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Flumet, en séance publique, sous la présidence de Jean-Christophe GROSSET-GRANGE, maire.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre OUVRIER

Nombre de conseillers : Présents : GROSSET-GRANGE Jean-Christophe ; JOLY Michel ; OUVRIER Marie-Pierre ; OUVRIER-BUFFET Christian ; REY Frédéric ; BEBON Marilyne ; RECHON-REGUET Nicolas ; BURNET-
En exercice : 15
Présents : 9 MERLIN Alexandre ; CHATELLARD Laurine ;
Absents : 6 Absents avec pouvoir : REY Sylvie donne pouvoir à OUVRIER Marie-
Votants : 15 Pierre ; RAVIER Marine donne pouvoir à CHATELLARD Laurine ;
 GAIDON Julie donne pouvoir à BURNET-MERLIN Alexandre ;
Date de la convocation : CHABREDIER Antoine donne pouvoir à GROSSET-GRANGE Jean-
 20/07/2026 Christophe ; BARBIER Matthieu donne pouvoir à JOLY Michel ;
 GEERSEN Julie donne pouvoir à BEBON Marilyne
Absents non excusés :

DELIB. 57/2026 - SCOLAIRE - Validation des tarifs GARDERIE à compter de septembre 2026

Après discussion avec la commission école et validation du nouveau règlement « garderie périscolaire », la commission école propose de créer une « inscription de dernière minute » en plus des « inscriptions occasionnelles » au même tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer des tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2026.

		1er enfant	2e enfant	3e enfant
Inscription régulière tout au long de l'année	matin	3.50 €	3.00 €	2.30 €
	Soir - 1ère heure (jusqu' à 17h15)	3.00 €	2.70 €	2.15 €
	Soir - Jusque 18h30	5.35 €	4.80 €	3.50 €

		1er enfant	2e enfant	3e enfant
Inscription de dernière minute ou occasionnelle	matin	4.60 €	3.85 €	3.30 €
	Soir - 1ère heure (jusqu' à 17h15)	3.80 €	3.60 €	3.30 €
	Soir - Jusque 18h30	6.50 €	6.00 €	5.45 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marie-Pierre OUVRIER



Le Maire
Jean-Christophe GROSSET-GRANGE

